

# Demande de proposition

**Date:** 30/05/2023

**Objet:** Consultant pour mise en conformité données à caractère personnel

**Numéro de référence:** P0020757

**Introduction:** TechnoServe est une organisation internationale à but non lucratif qui aide les gens à sortir de la pauvreté en exploitant le pouvoir du secteur privé. Présents dans près de 30 pays, nous travaillons avec des femmes et des hommes qui travaillent dur dans les pays en développement pour créer des fermes, des entreprises et des industries compétitives. En reliant les gens à l'information, au capital et aux marchés, nous avons aidé des millions de personnes à créer une prospérité durable pour leurs familles et leurs communautés.

**Exigences générales:** Les exigences pour le contrat prévu de TechnoServe sont énumérées ci-dessous. Un énoncé de travail plus détaillé est également joint.

Sélection d'un cabinet ou d'un(e) consultant(e) pour la mise en conformité des données à caractère personnel ( Veuillez consulter la fiche de spécifications en annexe )

**Période d'exécution:** La période d'exécution de tout contrat résultant de cette sollicitation devrait se situer entre les dates de début et de fin indiquées ci-dessous.

**Date de début:** 17/07/2023

**Date de fin:** 29/09/2023

**Instructions relatives au contenu de la proposition:** En plus de répondre à l'Énoncé des travaux, toutes les propositions doivent:

- Décrire les qualifications, l'expérience et les capacités de l'entreprise ou du consultant à fournir le type de services demandés. Les curriculum vitae ou CV du consultant ou de tout membre clé du cabinet doivent être soumis en pièce jointe.

- Estimer le temps nécessaire pour accomplir toutes les exigences, avec des détails sur les dates de mise en œuvre des activités individuelles, comme indiqué dans l'énoncé des travaux.
- Contenir une ventilation détaillée des coûts avec les taxes applicables et autres frais clairement identifiés (et être présenté conformément à toute autre instruction incluse dans l'Énoncé des travaux). Les consultants doivent fournir leur taux de facturation journalier ou horaire, ou leur tarif fixe proposé pour les livrables demandés.
- Fournir au moins 3 références pour des contrats similaires avec une description des services fournis, la valeur du contrat et les périodes d'exécution du contrat.
- Incluez un nom de contact, une adresse e-mail et un numéro de téléphone pour faciliter la communication entre TechnoServe et l'entreprise ou le consultant soumissionnaire.
- Pour les propositions d'une entreprise, fournissez un bref aperçu de l'entreprise et des services offerts, y compris :
  - le nom légal complet, la juridiction de constitution et l'adresse de l'entreprise.
  - Nom légal complet et pays de citoyenneté du président, du directeur général et/ou de tous les autres principaux dirigeants de la société.
  - Année de création de l'entreprise.
- Si un consortium d'entreprises ou une équipe de consultants soumet une proposition conjointement, les informations ci-dessus doivent être fournies pour chaque membre de l'équipe.

Pour garantir leur prise en compte, tous les devis doivent être soumis dans la langue et la devise suivantes, et à la date d'échéance indiquée ci-dessous:

**Langue:** Français

**Devise:** XOF

**Instructions de  
soumission:**

Toutes les propositions doivent être envoyées par e-mail à l'adresse ci-dessous avec votre proposition jointe dans un ou plusieurs fichiers ( PDF de préférence). Vous recevrez une confirmation automatique dès réception. N'ENVOYEZ PAS votre proposition par courrier électronique à un employé de TechnoServe ou ne remettez pas votre proposition en copie papier à un bureau de TechnoServe. **Le non-respect de ces instructions peut rendre votre proposition inadmissible.**

**Courriel:** buy+BJ+P0020757@tns.org

**Ordre des  
événements:**

Cet approvisionnement sera administré conformément aux dates suivantes (sujet à changement à la seule discrétion de TechnoServe):

<b>Date</b>	<b>Événement</b>
09/06/2023	Dernière date à laquelle les questions et l'avis d'intention de soumissionner seront acceptés. Les questions et les réponses

seront distribuées à toutes les parties intéressées connues, de sorte que les questions ne doivent pas divulguer d'informations confidentielles, et toutes les parties intéressées doivent soumettre un avis d'intention de soumissionner avant cette date limite pour s'assurer qu'elles reçoivent une copie de la réponse de TechnoServe aux questions.

Les questions et/ou l'avis d'intention de soumissionner doivent être envoyés par courriel à:

[bjprocurement@tns.org](mailto:bjprocurement@tns.org)

13/06/2023 Date à laquelle les réponses aux questions seront distribuées à tous les soumissionnaires potentiels connus.

21/06/2023 Date limite à laquelle les propositions seront acceptées par TechnoServe.

**Termes et conditions:**

- La demande de proposition n'est pas et ne doit pas être considérée comme une offre par TechnoServe.
- Toutes les réponses doivent être reçues au plus tard à la date indiquée sur la DP. Toutes les réponses tardives seront rejetées.
- Toutes les propositions non conformes seront rejetées.
- Toutes les propositions seront considérées comme des offres fermes. Votre proposition doit être valide pour acceptation pendant une période minimale de 90 jours à compter de la date de clôture de cette sollicitation.
- Toutes les récompenses seront soumises aux conditions contractuelles de TechnoServe et dépendent de la disponibilité du financement des donateurs.
- TechnoServe se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition ou d'annuler le processus de sollicitation à tout moment, sans donner de raison, et n'assume aucune responsabilité envers les fournisseurs soumettant des propositions pour un tel rejet ou annulation de l'appel d'offres.
- TechnoServe se réserve le droit d'accepter tout ou partie de la proposition lors de l'attribution du bon de commande/contrat.
- Toutes les informations fournies par TechnoServe dans cette DP sont proposées de bonne foi. Les éléments individuels peuvent être modifiés à tout moment et tous les enchérisseurs potentiels connus seront informés de tout changement.
- TechnoServe se réserve le droit d'exiger de tout soumissionnaire qu'il conclue un accord de non-divulgateion.
- Les soumissionnaires sont seuls tenus de payer tous les frais qui pourraient être encourus par le soumissionnaire ou par des tiers en rapport avec la préparation de la proposition.
- Toutes les propositions et les pièces justificatives deviendront la propriété de TechnoServe et seront traitées de manière confidentielle.

- Les soumissionnaires sont tenus d'identifier et de divulguer tout conflit d'intérêt réel ou potentiel.

**Critères de sélection:**

L'évaluation des propositions par TechnoServe sera basée sur les facteurs énoncés ci-dessous. À la seule discrétion de TechnoServe, les soumissionnaires peuvent être sélectionnés pour des questions de suivi ou pour fournir une présentation orale. TechnoServe se réserve le droit d'attribuer le contrat au soumissionnaire dont la proposition est jugée être dans le meilleur intérêt de TechnoServe. TechnoServe n'attribue pas de contrat à un soumissionnaire s'il y a indication d'un manque d'intégrité commerciale.

<b>Points</b>	<b>Critère</b>
30	Prix, incluant tous les frais de livraison, frais et taxes
30	Expériences spécifiques à la mise en conformité au Code du Numérique
10	Expériences spécifiques à la formation relative au Code du Numérique
10	Expériences spécifiques secteur agricole et/ou aux organismes internationaux
20	Adéquation entre méthodologie proposée, le calendrier proposé et les besoins
15	Spécialiste en droit numérique
15	Spécialiste en informatique

**L'énoncé des travaux ci-joint fait partie intégrante de cette demande de soumissions.**



## BeninCajù | Composantes LABS

**Sélection d'un cabinet ou consultant(e) pour la mise en conformité des données à caractère personnel**

« Termes de Référence »

Mai 2023



**Titre :** Sélection d'un cabinet ou consultant pour la mise en conformité des données à caractère personnel

**Réf : P0020757**

## I. Présentation de TechnoServe

TechnoServe travaille avec des personnes entrepreneurs dans le monde en développement pour bâtir des fermes, des entreprises et des industries compétitives. Nous sommes une organisation à but non lucratif qui développe des solutions d'affaires pour lutter contre la pauvreté par l'amélioration de l'accès des populations à l'information, au capital et aux marchés. Notre travail se fonde sur l'idée que, selon l'opportunité, les hommes et les femmes qui travaillent ardemment dans les endroits les plus pauvres peuvent générer des revenus, des emplois et des richesses pour leurs familles et leurs communautés. Avec plus de quatre décennies de résultats avérés, nous croyons au pouvoir de l'entreprise privée dans la transformation des vies.

TechnoServe travaille dans plus de 29 pays à travers l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie, en aidant des milliers d'entreprises et en transformant environ 10 millions de vies.

Mis en place et exécuté au Bénin, pour une durée de 8 ans, BeninCajù est un projet financé par le Ministère Américain de l'Agriculture, USDA, à travers son fonds Food for Progress (FFPr). Le projet est mis en œuvre par TechnoServe en partenariat avec Catholic Relief Services (CRS) et les organisations locales du Bénin. BeninCajù utilise une approche sectorielle qui vise l'amélioration du secteur de l'anacarde au Bénin dans une dynamique de croissance économique plus productive, diversifiée et inclusive au profit du Bénin et de son peuple.

Pendant toute la durée du projet, BeninCajù augmentera les rendements et les revenus pour 35.000 petits agriculteurs qui cultivent le cajou, triplera la capacité nationale de transformation, catalysera le développement du marché naissant des sous-produits et mettra le secteur sur une voie de croissance et de succès.

Depuis 2021, la composante CajùLabs a initié le développement d'un portefeuille d'applications en vue de générer la connaissance requise pour l'amélioration de la productivité de la filière anacarde.

## II. Contexte et justification de la mission

Depuis 2018, l'environnement juridique du numérique en République du Bénin a considérablement évolué avec la promulgation de la loi 2017-20 du 20 avril 2018 portant Code du Numérique. Cette loi exige des organismes publics ou privés mettant en œuvre des traitements de données à caractère personnel, l'accomplissement de plusieurs formalités auprès de l'Autorité de Protection des Données Personnelles (APDP).

Dans le cadre de la vulgarisation de la mise en conformité, l'APDP a organisé du 19 au 21 Décembre 2022 à l'hôtel Golden Tulip de Cotonou, une session de formation à laquelle TNS BENIN a activement pris part en autorisant la participation de dix (10) membres de son personnel.

Il ressort de cette formation que la prise en compte des exigences du code du numérique en matière de protection des données personnelles est un enjeu important et le non-respect des prescriptions légales expose le responsable de traitement à des sanctions qui pourraient nuire à l'impact des initiatives menées par TNS BÉNIN au profit des communautés qu'elle dessert.

La présente activité qui vient en complément à la formation vise à sélectionner un cabinet ou un consultant individuel pour assurer la mise en conformité du traitement des données à caractère personnel de TNS BÉNIN.

Dans le cadre des projets qu'elle exécute, TNS BÉNIN, a développé cinq (05) plateformes digitales pour le secteur agricole dont certaines intègrent des données nominales d'acteurs de la chaîne de valeur agricole et d'autres collectent les données personnelles des utilisateurs.

Chacune de ces applications est dotée d'une architecture technique évolutive, et est constituée de ressources informationnelles principalement hébergées dans le Cloud.

Cependant, la loi n° 2017-20 du 20 Avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin, modifiée par la loi n°2020-35 du 06 janvier 2021 exige tant des organismes publics que privés mettant en œuvre des traitements automatisés ou manuels de données personnelles, l'accomplissement de plusieurs formalités auprès de l'Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel (APDP).

L'observance des exigences du code du numérique en matière de protection des données à caractère personnel est de ce fait une obligation qui ne peut être négligée.

La mission envisagée s'inscrit dans ce cadre et les présents termes de référence sont élaborés afin de procéder à la mise en conformité des différentes plateformes aux exigences de l'Autorité de protection des données à caractère personnel.

### III. Objectif général

L'objectif de TNS BÉNIN est de conformer ses traitements de données à caractère personnel aux exigences de la loi en République du Bénin en obtenant dans les délais raisonnables les autorisations requises à son portefeuille applicatif dont le lancement est imminent, en auditant le reste de ses processus et en mettant en œuvre un programme de conformité. Ce faisant, l'organisation peut mener en toute quiétude ses interventions dans le respect des droits des personnes concernées en matière de protection des données personnelles.

### IV. Objectifs spécifiques

De façon spécifique il s'agira de sélectionner un cabinet ou consultant individuel spécialisé pour :

- Auditer toutes les plateformes développées par l'organisation
- Introduire et obtenir les autorisations relatives aux plateformes concernées
- Effectuer un audit des traitements mis en œuvre par l'organisation
- Réviser les politiques internes et TNS groupe relatives à la matière
- Réaliser la cartographie des traitements mis en œuvre
- Effectuer si requis une PIA (Privacy Impact Analysis) pour certains traitements
- Mettre en place le registre des activités de traitement

- Proposer un gabarit de rapport annuel des activités de traitements et remplir la 1ere version
- Former et transférer les compétences au Délégué à la Protection des Données
- Se conformer à toutes les exigences de l'APDP
- Conseiller l'organisation sur d'éventuelles dispositions légales à observer

## V. Description des tâches du prestataire

Le/la prestataire sera retenu à l'issue de l'étude approfondie de son offre technique et de son offre financière. Il/elle doit démontrer son expérience et son expertise dans le pilotage de la mise en conformité des organismes, au regard des dispositions légales en vigueur en matière de traitement de données à caractère personnel.

## VI. Résultats attendus

### Les principaux résultats attendus du prestataire seront de :

- Réalisation d'un audit initial des processus existant
- Proposition d'un canevas pour une mise en conformité rapide des processus principaux
- Réalisation de la cartographie des traitements de données personnelles ;
- Identification des menaces à la protection de la vie privée des personnes concernées ;
- Identification des cadres juridiques applicables ;
- Proposition des mesures de sécurité adéquates pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données ;
- Identification des droits des personnes concernées par le traitement ;
- Conception du registre des activités de traitement des données personnelles ;
- Mise en place des politiques et procédures relatives à la protection des données à caractère personnel incluant sans s'y limiter les formulaires de « mentions légales » et « CGU », les clauses de confidentialité etc.
- Exécution des formalités nécessaires à l'APDP ;
- Obtention des autorisations pour les applications MonCoach, Cajù App, Cajù Dashboard, Cajù Mooc
- Conception et rédaction du 1er rapport annuel d'activités

Le cabinet ou le consultant individuel proposera dans son offre technique un planning d'intervention, sous forme de tableau/diagramme de Gantt qui détaille les activités, les tâches et les responsabilités, de même que les compétences qui seront mises en jeu pour conduire ces activités et tâches ;

Le cabinet ou le consultant individuel doit avoir une expertise dans l'accompagnement des organisations dans un processus similaire. La durée maximale pour la mission est de 20 jours ouvrables. Le cabinet devra valider chaque étape avec l'équipe du programme avant de passer à la prochaine.

## VII. Livrables

Le prestataire sera responsable des livrables suivants :

<b>Livrables</b>
Plan de travail et ses versions
Comptes rendus de réunions, d'ateliers et/ou de formations

Rapport d'audit initial
Formulaires de cartographie de traitements, de risques et autres formulaires développés pour aboutir au rapport final de mission
Dossiers de soumission à l'APDP
Modèle de rapport d'activités et son 1 <sup>er</sup> remplissage
Rapport de fin de mission

Les livrables doivent être organisés de sorte à ce que le 1<sup>er</sup> dossier pourra être soumis à l'APDP le plus tôt possible.

### VIII. Dates et durées

Le démarrage de la mission est souhaité pour Juin-Juillet 2023. La durée maximale de la mission est de 20 jours ouvrables.

L'organisation du calendrier du prestataire est un point déterminant de l'évaluation des offres notamment le démarrage de la mise en conformité des applications importantes avec l'Autorité de Protection des Données Personnelles et l'assistance minimale à apporter par le cabinet ou le consultant individuel pour soutenir TNS dans sa relation avec l'APDP.

### IX. Instructions

Le Consultant devra soumettre une offre technique et une offre financière en français. La présente est une prestation à coût forfaitaire.

Une partie du paiement sera retenue jusqu'à l'obtention des autorisations pour les applications indiquées.

L'offre technique doit être en un seul fichier comprenant une présentation du prestataire, une description de la compréhension des objectifs, une présentation des résultats de la mission, une compréhension des TDR avec indication de la valeur ajoutée du prestataire, une méthodologie détaillée de mise en œuvre de sa compréhension de la mission, un chronogramme d'intervention adéquat

L'offre financière devra indiquer en détail, le budget de la prestation (honoraires des consultants proposés, matériel, tout frais logistiques) en XOF.

### X. Critères de Sélection

<b>CRITERES</b>	
<b>EXPÉRIENCES DU PRESTATAIRE</b>	<b>POINTS</b>
Expériences spécifiques à la mise en conformité au Code du Numérique entre 2018 et 2023 (03 max)	10 points par expérience pour un max de 30 points
Expériences spécifiques à la formation relative au Code du Numérique entre 2018 et 2023 (03 max)	05 points par expérience pour un max de 10 points

**CRITERES**

Expériences spécifiques au secteur agricole et/ou aux organismes internationaux (02 max)	05 points par expérience pour un max de 10 points
--	---

Les expériences sont constatées par une copie des documents de mise en conformité, des attestations de bonne exécution ou des contrats enregistrés.

**OFFRE TECHNIQUE****POINTS**

Adéquation entre la méthodologie proposée, le calendrier proposé et les besoins de l'organisation	20 points
---	-----------

**PROFILS REQUIS****POINTS**

Spécialiste en droit numérique	15 points diplôme universitaire - certification - expérience de plus de 05 ans
--------------------------------	--

Spécialiste en informatique	15 points diplôme universitaire - certification - expérience de plus de 05 ans
-----------------------------	--